

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Lycée Maritime de Ciboure
ZIBURUKO ITSAS LIZEOA

Ciboure, le lundi 15 juin 2026

Affaire suivie par : Marlène LAROYE
Tél. : 05 59 47 68 76
Courriel : lpm-ciboure@mer.gouv.fr
P.J. : cerfa n°15331

— Madame, Monsieur,

Une bourse de lycée peut vous être accordée pour l'année scolaire 2026-2027 en fonction de vos revenus ou en cas de changement de situation familiale et/ou financière.

Son montant sera calculé en fonction de vos ressources et de vos charges.

Un simulateur de bourse vous permet de vérifier si votre situation est susceptible d'ouvrir un droit à bourse à l'adresse suivante :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Si tel est le cas, vous trouverez ci-joint ainsi que sur le site internet du lycée <http://lycee-maritime-ciboure.fr> un imprimé de demande de bourse à compléter et **à nous renvoyer accompagné des pièces justificatives demandées ou à nous transmettre le jour de la rentrée**. Il vous sera également possible de rencontrer l'assistante sociale du service social des gens de mer le jour de la rentrée.

Point de vigilance : l'instruction des demandes de bourses pour les élèves déjà boursiers n'est pas reconduite automatiquement, chaque famille doit impérativement déposer une nouvelle demande de bourses pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Le dossier de demande de bourse devra être constitué au plus tard le 30 septembre 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

Le directeur du lycée maritime
Jérôme JACQUES

